

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

443^{ième} séance

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 19 novembre 2012, à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : M. Yvon Lafond, maire
Mme Danielle Elliott, conseillère (a pris son siège à 19 h 38)
M. Francis Perron, conseiller
Mme Germaine Leboeuf, conseillère
Mme Diane Aubut, conseillère
M. Mario Charest, conseiller
M. Yves Vinette, conseiller
M. René Roy, directeur général/secrétaire-trésorier

Les membres présents forment le quorum.

1. Prière

2. Adoption de l'ordre du jour

2012-11-335 Il est proposé par Francis Perron, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour présenté.

Adoptée.

À 19 h 38, Danielle Elliott, conseillère prend son siège.

3. Rapport du maire

En conformité avec l'article 955 du Code municipal, monsieur le maire Yvon Lafond dépose le rapport sur la situation financière de la municipalité traitant des derniers états financiers et du dernier rapport du vérificateur, du présent exercice financier, du programme triennal d'immobilisations et des orientations générales du prochain budget auquel rapport est annexé la liste des contrats dépassant 25 000 \$ accordés du 1^{er} novembre 2011 au 31 octobre 2012 et selon l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, les rémunérations et les allocations de dépenses de chaque membre du conseil.

Le rapport sera transmis à la population par la poste.

4. Période de questions

Des personnes posent des questions d'ordre général : coût d'enfouissement et cueillette des matières résiduelles, recyclage, bris aqueduc.

5. Clôture de la séance

2012-11-336 L'ordre du jour étant épuisé, Germaine Leboeuf propose, appuyé de Mario Charest et résolu à l'unanimité que la présente séance est levée à 20 h 35.

Adoptée.

Yvon Lafond,
Maire

René Roy,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Yvon Lafond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yvon Lafond, maire